



Centre de ressources en éducation aux médias

La représentation des jeunes dans les médias

Description du projet

Des fouilles et des perquisitions menées dans des écoles secondaires pour y trouver de la drogue ont fait l'objet de plusieurs articles dans les journaux et de reportages à la télévision. Comment ces événements sont-ils présentés par les médias ? Quelle est la perception des jeunes qui en ressort ?

Références au programme de formation de l'école québécoise

Domaines généraux de formation

Médias

Axes de développement

- Appropriation du matériel et des codes de communication médiatique;
- Connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relatifs aux médias.

Vivre ensemble et citoyenneté

Axes de développement

- Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques.

Compétences transversales

- Exploiter l'information;
- Exercer son jugement critique.

Domaines d'apprentissage et disciplines

Langues

Français, langue d'enseignement ou langue seconde.

Univers social

Histoire et éducation à la citoyenneté.

Préparation

Nous vous proposons en guise de préparation de prendre connaissance avec vos élèves du cadre de référence.

Cadre de référence

Les préjugés à l'égard des jeunes

Les préjugés¹ à l'égard de plusieurs groupes de la société sont fréquents. Les médias peuvent parfois les perpétuer lors du traitement médiatique de certains événements ou de certains sujets. Il suffit de penser aux représentations médiatiques des Arabes dans le contexte des attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York. Les jeunes sont aussi souvent victimes de préjugés.

La présomption d'innocence et le respect de l'anonymat pour les personnes mineures

Le domaine de l'information judiciaire occupe une place non négligeable dans les médias. Le caractère public de la justice est important, et le huis clos demeure une procédure d'exception. L'administration de la justice est d'intérêt public et l'information sur les procès doit être disponible. Cependant, cette exigence doit tenir compte d'autres impératifs tels que le caractère privé de certaines causes, par exemple, « les causes familiales, les causes impliquant les victimes d'assauts sexuels et les causes impliquant les personnes mineures² ». Par ailleurs, l'information transmise par les médias doit être respectueuse des règles suivantes que l'on retrouve dans le guide de déontologie des journalistes :

Les journalistes doivent respecter la présomption d'innocence des citoyens. Lorsque ceux-ci font l'objet d'un mandat d'arrestation ou de procédures judiciaires formelles, les journalistes peuvent les identifier, mais ils veilleront à ne pas présenter ces personnes comme des criminels, notamment par l'emploi du conditionnel et par d'autres moyens.

En l'absence de mandat d'arrestation ou de procédures judiciaires, les journalistes feront preuve de prudence avant de dévoiler l'identité des personnes soupçonnées, à moins que les soupçons ne soient le résultat d'un travail journalistique rigoureux visant à mettre à jour des actes socialement répréhensibles.

¹ Les préjugés s'appuient souvent sur une expérience réelle, mais la généralisation effectuée exagère et fausse la nature réelle des phénomènes. Pourquoi les préjugés sont-ils nuisibles ? Parce qu'ils amènent à occulter une partie importante de la réalité et ne laisse aucune place aux faits qui les contredisent. Les préjugés sont la base sur laquelle la discrimination va prendre pied. Ils expriment une opinion décidée une fois pour toutes.

² Extrait du texte *Les droits et les responsabilités de la presse*, publié par le Conseil de presse du Québec. <http://www.conseildepresse.qc.ca/>

Lorsqu'un média a couvert une affaire où des individus ont été incriminés et traduits devant la justice, il doit suivre dans la mesure du possible le dossier jusqu'à son terme et en faire connaître le dénouement à son public.³

Réalisation

Pendant une période déterminée, par exemple 4 semaines, invitez les élèves à recueillir dans les quotidiens tous les articles qui parlent des jeunes et les articles écrits par les jeunes. Demandez-leur de dégager les thèmes qui sont les plus souvent abordés.

En équipe, analyser le traitement que les journaux en ont fait. Est-il approprié, conforme aux faits ou sensationnaliste ?

- Proposez aux élèves de rédiger leurs commentaires adressés aux médias à la suite de la lecture des articles comme s'ils avaient à les transmettre aux médias concernés. Dans la réalité, ils enverraient les commentaires aux journaux choisis, lesquels, rappelons-le, conservent néanmoins la prérogative de les publier ou non.⁴
- Invitez des journalistes à l'école pour présenter les diverses façons de traiter ces événements.
- Vous pourriez reprendre le même exercice à partir de revues destinées aux jeunes. De quoi leur parle-t-on ? Qu'en pensent les jeunes eux-mêmes ? Les lisent-ils ? Le traitement de l'information journalistique est-il trop sensationnaliste ?

Intégration

Revenez sur les principaux apprentissages faits par les élèves et sur la possibilité d'utiliser ces apprentissages dans d'autres circonstances.

Informations complémentaires

Les pistes suggérées pourraient être réparties entre plusieurs équipes de travail.

Articles intéressants à consulter

Fumer, boire et jouer... à 12 ans par Valérie Dufour, Le Devoir, 1^{er} novembre 2002, A1

³ Extrait du guide de déontologie publié par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. <http://www.fpq.org/>

⁴ Voir à ce sujet, la section *L'accès du public aux médias*, dans le texte *Droits et responsabilités de la presse* (<http://www.conseildepresse.qc.ca/>). « Nul n'a accès de plein droit aux pages d'un journal ou aux ondes des stations de radio et de télévision. »

3,5 % des jeunes risquent de devenir des joueurs pathologiques – Québec veut empêcher les jeunes de jouer par Tommy Chouinard . Le Devoir, 2 novembre 2002, A5

Arrestation de 15 ados à l'école Jeanne-Mance par Rima Elkouri La Presse Actualités, 26 février 2000 A3

La drogue à l'école par Jean Martel, Le Soleil, Éditorial, mardi 1^{er} novembre 1994 A14